



CODE DE VIE

À l'École polyvalente Saint-Jérôme, les valeurs sont la **fierté**, l'**engagement** et le **respect**.

Le **civisme** est un incontournable. La civilité qui en découle permet la naissance d'une communauté empreinte de politesse, de courtoisie et de savoir-vivre.

- ✓ J'utilise le vouvoiement de même que les titres de « madame » ou « monsieur » lorsque je m'adresse aux adultes de l'école.
- ✓ Je collabore et m'identifie auprès de tout membre du personnel qui m'en fait la demande.
- ✓ Je respecte les décisions et directives des membres du personnel en tout temps, et en tout lieu.

1. L'école étant un lieu d'**apprentissage** bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif. Je dois accomplir toutes les tâches requises et m'abstenir d'avoir des comportements qui nuisent à l'apprentissage des autres élèves.

- ✓ Je fais ce qui est attendu pour favoriser ma réussite scolaire en tant qu'élève responsable.
 - Je me présente à l'heure, à tous mes cours.
 - Je fais les travaux demandés.
 - Je participe positivement à ce qui m'est présenté.
 - J'apporte en classe uniquement le matériel nécessaire pour mon cours.
 - Je laisse à mon casier tous mes effets personnels (sac, manteau, cellulaire, casquette ou autres accessoires, etc.).
 - Je me présente en classe sans aucun appareil électronique. Dans le cas d'un projet pédagogique spécifique, il est possible que je puisse apporter un de ces appareils avec l'autorisation de mon enseignant.

2. L'école **faisant partie de la société**, je dois respecter toutes les lois, normes et conventions sociales qui s'appliquent à l'extérieur de l'école.

- ✓ Je respecte la loi en lien avec l'intimidation et la violence.
 - ✓ Je fais preuve de courtoisie et de bienséance lorsque je communique sur les réseaux sociaux avec d'autres élèves de l'école.
 - ✓ Je respecte la réputation et la vie privée des élèves de l'école et des membres du personnel.
 - ✓ J'obtiens le consentement de l'autre avant de capter (enregistrer) son image ou sa voix.
- Il est **interdit** en tout temps et en tout lieu sur le territoire de l'école :
 - ✓ de fumer;
 - ✓ de faire l'usage d'une cigarette électronique;
 - ✓ de consommer de la drogue, de l'alcool ou des boissons énergisantes;
 - ✓ d'être sous l'influence de drogues ou d'alcool;
 - ✓ de posséder une arme, une imitation d'arme ou tout objet conçu ou utilisé pour blesser ou menacer des personnes.

TABAC ET VAPOTEUSE – PRÉCISIONS

L'école polyvalente Saint-Jérôme se soumet à la loi concernant la lutte au tabagisme. Vous pouvez la consulter à cette adresse : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/l-6.2>

Les élèves fumeurs doivent obligatoirement fumer à l'extérieur du territoire de l'école.

Les cigarettes électroniques et les vapoteuses sont interdites, en tout temps, sur le territoire de l'école (elles ne doivent pas être vues). Advenant le cas, ces objets seront confisqués par un membre de l'équipe-école et seront remis aux parents ou au tuteur légal.

3. L'école étant un milieu **civilisé** et ayant la **responsabilité d'assurer la sécurité** de tous, je dois m'abstenir de tout comportement constituant une menace pour ma sécurité et celle des autres. Sur tout le territoire de l'école :
 - J'agis de façon responsable en dénonçant les intrus et toutes formes de violence.
 - Je respecte les règles de sécurité.
 - Je fais preuve d'ouverture d'esprit envers les différences.
 - J'utilise un langage adéquat et je suis respectueux en toutes circonstances.
 - Je me déplace avec discrétion et courtoisie dans les endroits autorisés et lors des temps permis.

4. L'école étant un milieu **communautaire**, je dois respecter l'environnement de même que le matériel mis à ma disposition.
 - Je consomme mes repas dans les espaces désignés. Les collations sont permises dans les corridors et le B-central pendant les pauses.
 - Je dispose de mes déchets dans les endroits prévus à cette fin.
 - Je rapporte immédiatement tout acte de vandalisme.

5. L'école étant un milieu **organisé**, je dois respecter ses règles de fonctionnement et m'abstenir de comportements nuisant à sa bonne marche
 - J'obtiens la permission de mon enseignant lorsque, exceptionnellement, je dois circuler durant les cours et sa signature est apposée à mon agenda à l'endroit prévu à cet effet
 - Le casier qui m'a été assigné appartient à l'école. Je conserve ce casier tout au long de l'année. L'utilisation du cadenas de l'école est obligatoire. L'école se réserve le droit de fouiller mon casier, avec ou sans ma présence.
 - Les élèves qui utilisent le stationnement de l'école doivent utiliser les espaces leur étant dédiés (automobiles et cyclomoteurs). Pour des raisons de sécurité, les attroupements sont interdits dans le stationnement.

6. Je respecte le code vestimentaire de l'école

UNIFORME

Haut du corps:

- De mon arrivée à l'école à mon départ vers la maison en fin de journée, je porte **uniquement et obligatoirement** les vêtements de la collection ou à l'effigie des Géants. Seuls ces vêtements sont autorisés dans les classes (**tous les autres effets personnels doivent être laissés dans mon casier**).

Sous les chandails à manche longue de la collection, seulement le chandail blanc ou noir uni est autorisé. Je porte donc obligatoirement un chandail de la collection avec le logo de l'école sous le cardigan, la veste et le chandail à capuchon.

- Dans l'école, les **accessoires suivants ne sont pas permis** : foulards, bretelles, châles, déguisements, etc.
- **Le port du capuchon est interdit à l'intérieur de l'école.**
- Pour des raisons de sécurité, je dois avoir le **visage à découvert**. Le masque de procédure est permis.

Lorsque je vais en classe, je laisse à mon casier: chapeau, casquette et tout autre accessoire qui couvre la tête. **Seuls les bandeaux qui maintiennent les cheveux sont autorisés.**

Bas du corps :

- Pour le bas du corps, je porte un vêtement dont la longueur dépasse le bout des doigts lorsque le bras est allongé le long du corps, la main ouverte.
- Le port du pantalon de pyjama est interdit.
- Tout vêtement transparent et/ou qui permet de voir les sous-vêtements est interdit.

Pour le cours d'éducation physique :

- Je porte un chandail avec manches ou une camisole à bretelles larges (de type basketball), un short ou pantalon de sport et des espadrilles.
- À la piscine, je porte un maillot de bain de type sportif une pièce ou de style tankini.
- Lorsque je range mes effets dans un casier durant la période, le cadenas est obligatoire



7.Appareils électroniques

L'utilisation d'appareils électroniques en tous genres et leurs accessoires sont interdits sur le territoire de l'école et lors des sorties scolaires.



TOUT MANQUEMENT MINEUR OU MAJEUR À UNE RÈGLE OU TOUTE RÉCIDIVE ENTRAINE L'APPLICATION DE CONSÉQUENCES OU DE SANCTIONS DISCIPLINAIRES APPROPRIÉES ET PROGRESSIVES.

- Avertissement
- Perte de privilège
- Travail de réflexion
- Suspension à la période
- Saisie d'objet
- Retenue
- Travaux communautaires ou mesures réparatrices
- Remplacement du matériel endommagé (facturation aux parents)
- Suspension interne
- Suspension externe
- Plainte aux autorités policières
- Toute autre conséquence jugée pertinente

Nous avons pris connaissance du code de vie de l'école. Nous acceptons de collaborer à son application.

Signature des parents : _____ Date : _____

Signature de l'élève : _____ Date : _____

